

## CONTRIBUTION AU « GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT »

### Contexte

Dans le cadre du « Grenelle de l'Environnement », la problématique du chauffage des bâtiments va prendre une place prépondérante dans les enjeux énergétiques et environnementaux. L'association Energies et Avenir des professionnels du chauffage durable propose trois axes de travail pour atteindre le Facteur 4.

### 3 axes de travail pour développer un chauffage durable

#### AXE 1 : Favoriser dans la construction neuve les systèmes de chauffage évolutifs et performants

##### Pistes de travail :

- **Eviter une augmentation progressive des émissions de CO2 due au chauffage des bâtiments.** L'électricité d'origine thermique destinée à la production de chaleur est en constante progression et entraîne une augmentation de ses émissions de CO2. D'un contenu de 180 g de CO2 par kWh en 1998-2003, ces émissions de gaz à effet de serre ont déjà augmenté de près de 15%. A ce rythme, elles atteindront à l'horizon 2010 des niveaux d'émissions équivalentes voire supérieures à celles d'énergies traditionnelles. Dans ce cadre, l'objectif de diversification du bouquet énergétique est essentiel et les choix entre les différents systèmes de chauffage sont tout aussi déterminants que celui des énergies.
- **Rééquilibrer la part des systèmes de chauffage dans le neuf.** En effet, la part de marché du chauffage électrique dans les logements neufs a ainsi atteint plus de 70 % des permis de construire accordés en 2006, dont 59,8% de chauffage électrique direct. Ce déséquilibre dans la consommation énergétique et dans la répartition des systèmes de chauffage risque d'entraîner une augmentation globale des émissions de CO2 produites par le secteur du bâtiment et d'affecter le développement des énergies renouvelables. Le rééquilibrage dans la construction neuve permettra de limiter l'augmentation des consommations d'électricité dans le parc résidentiel et tertiaire construit à partir de 2007 et d'éviter une hausse des émissions de CO2.

##### Outils proposés par Energies et Avenir :

- **Etendre le crédit d'impôt de 50 % à l'installation de chaudières à condensation dans les bâtiments neufs.** Leur performance, en termes de consommation d'énergie primaire, est comparable à celle des pompes à chaleur, qui bénéficient d'un crédit d'impôt de 50 %.
- **Valoriser les meilleurs labels haute performance énergétique et environnementale.**

## CONTRIBUTION AU « GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT »

### AXE 2 : Réduire de 25 à 30 % les émissions de CO2 dans le parc existant en incitant à la modernisation des équipements et en généralisant leur maintenance

#### Pistes de travail :

- Inciter à la modernisation des équipements de chauffage. Le taux de renouvellement actuel des 13,5 millions de chaudières est inférieur à 5 % par an. Chaque renouvellement d'un système de chauffage vétuste (une chaudière sur trois a plus de 15 ans) permet d'économiser jusqu'à de 30 % de CO2 émis (soit 2 tonnes/an pour une chaudière individuelle et 30 tonnes pour une chaudière collective).
- Développer l'utilisation des énergies renouvelables à travers l'implantation de chauffages à eau chaude.
- Le système de chauffage à eau chaude est davantage porteur d'utilisation d'énergies renouvelables que le chauffage électrique direct : bois, biogaz, géothermie, solaire thermique, agrocombustibles.
- L'association d'une chaudière et d'un capteur solaire permet 30 % d'économie de CO2, l'utilisation d'une pompe à chaleur réduit de moitié les émissions de CO2.
- Les réseaux de chauffage urbain à eau chaude constituent un excellent vecteur pour les énergies renouvelables. Ils utilisent déjà plus de 20% d'énergies renouvelables pour chauffer 3 millions d'équivalents habitants et génèrent plus de 32% de la chaleur distribuée à partir de la cogénération.
- Généraliser la maintenance des équipements de chauffage. La généralisation de la maintenance est à la fois une source d'amélioration des performances énergétiques et une activité fortement créatrice d'emplois. On estime que la moitié seulement du parc installé de systèmes de chauffage fait l'objet de contrats d'entretien. Pourtant la maintenance à elle seule peut engendrer jusqu'à 10 % d'économies d'énergies et un contrat d'exploitation avec garantie de résultats dans le collectif résidentiel ou tertiaire (public ou privé), jusqu'à 20% selon les situations.

#### Outils proposés par Energies et Avenir :

- Combiner les incitations – dont l'efficacité pour déclencher le développement des nouvelles technologies performantes est aujourd'hui avérée – et la réglementation.

Au niveau des incitations, deux leviers pourraient ainsi être actionnés :

- Appliquer le principe d'équité sur les aides fiscales des matériels à performances similaires ;
- Inclure dans la politique d'incitation une aide globale sur le surcoût des systèmes de chauffage à eau chaude (un dispositif d'incitations fondé sur des seuils de consommation annuels d'énergie primaire, en kWh / m<sup>2</sup> y contribuerait), le coût des contrats de maintenance et des aides fiscales pour les bailleurs privés.

Quant à la réglementation, elle doit être conçue par étapes et programmée dans le temps pour permettre aux acteurs industriels et aux entreprises d'installateurs d'anticiper les adaptations nécessaires. Il est nécessaire également qu'elle soit cohérente avec le calendrier des réglementations en préparation au niveau européen.

## CONTRIBUTION AU « GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT »

### AXE 3 : Disposer de moyens efficaces pour former et informer les publics concernés par le développement du chauffage durable

Trois publics doivent être sensibilisés à la problématique du chauffage dans le cadre du respect de l'environnement et de l'évolution énergétique : les décideurs, les professionnels et le grand public. Plusieurs outils permettraient une meilleure information de ces publics.

#### Outils proposés par Energies et Avenir :

- Mettre en place un Observatoire officiel des émissions de CO<sub>2</sub> et des performances énergétiques par énergie et par système de chauffage pour assurer le suivi des objectifs de réduction des gaz à effet de serre et orienter les futures réglementations.
- Actualiser dans ce cadre les références servant à la réglementation, notamment en ce qui concerne les émissions de CO<sub>2</sub> par kWh des différentes énergies et leur évolution prévisible à 15-20 ans (durée de vie moyenne d'un système de chauffage).
- Mener des études économiques, notamment sur le financement des équipements performants et son retour sur investissement.
- Centraliser les données issues du Diagnostic de Performance Energétique ; cette proposition figure dans le rapport du groupe de travail « Facteur 4 » remis aux ministres de l'Industrie et de l'Ecologie. Les données issues de ce diagnostic permettront un suivi des consommations des logements selon l'âge et le système de chauffage. L'objectif est que le DPE devienne un outil efficace et incitatif. Il s'agirait d'une première étape du principe de contrôle d'application et de respect de la réglementation actuelle.
- Favoriser la formation des professionnels du chauffage aux nouvelles technologies. La formation des professionnels assurant l'installation et la maintenance des systèmes de chauffage à eau chaude est un véritable enjeu. En effet, avec l'avènement ou le développement de nouvelles sources d'énergie (solaire, géothermie, biomasse, agrocombustibles, etc...) et l'apparition de nouveaux générateurs de plus en plus sophistiqués (pompes à chaleur, chaudières à condensation, micro-cogénération), il devient essentiel d'actualiser leurs compétences afin qu'il puissent à la fois répondre aux demandes d'installation des particuliers et des collectivités, et assurer des services de maintenance optimaux, à la hauteur des nouvelles performances de ces matériels.

Créée en 1991, Energies et Avenir est une association qui regroupe l'ensemble des professions de la filière du chauffage à eau chaude afin de proposer des solutions permettant de relever les défis énergétiques et environnementaux qui s'annoncent. La filière chauffage à eau chaude représente aujourd'hui un chiffre d'affaires de 75 milliards d'Euros et emploie 250 000 personnes en France. Elle réunit les fournisseurs d'énergies, les organisations professionnelles du bâtiment, de l'exploitation maintenance et entretien, ainsi que les fabricants et distributeurs d'équipement :

- ACR (Association Confort Régulation)
- CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment)
- CFBP (Comité Français du Butane et du Propane)
- Chauffage Fioul (Association pour l'Utilisation Performante du Fioul Domestique)
- CTCC (Centre Technique du Cuivre pour les Canalisations)
- FF3C (Fédération Française des Combustibles, Carburants et Chauffages)
- FG3E (Fédération Française des Entreprises Gestionnaires de Services aux Equipements, à l'Energie et à l'Environnement)
- FNAS (Fédération nationale des Négociants en Appareils Sanitaires, chauffage, climatisation et canalisation)
- Gaz de France
- GFCC (Groupement de Fabricants de matériel de Chauffage Central par eau chaude et de production d'eau chaude sanitaire)
- Profluid (Association Française des pompes et de la robinetterie)
- UCF - FFB (Union Climatique de France)
- UNCP - FFB (Union Nationale des Chambres Syndicales de Couverture et de Plomberie)